



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Trésorerie de Saint Denis**

**Municipale et Amendes**

4 Rue Amiral Lacaze – CS 41008

97744 Saint Denis Cedex 9

Téléphone : 02.62.94.00.10

MÉL. : t104013@dgfip.finances.gouv.fr

Saint Denis, le 18 novembre 2016

## DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, et de signer seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Mme COUPEAU Catherine, Inspectrice des finances publiques.

COUPEAU Catherine	Inspectrice des finances publiques	
----------------------	---------------------------------------	--

M. TIPAKA Clément, Inspecteur des finances publiques.

TIPAKA Clément	Inspecteur des finances publiques	
-------------------	--------------------------------------	--

En cas d'absence de Mme COUPEAU et de M. TIPAKA : Mme DALLEAU Françoise, Contrôleuse principale des finances publiques et Mmes EVAN Sylvette et ROBILLARD Marie-Hélène, Contrôleuses des finances publiques reçoivent les mêmes pouvoirs.

DALLEAU Françoise	Contrôleuse principale des finances publiques	
EVAN Sylvette	Contrôleuse des finances publiques	
ROBILLARD Marie-Hélène	Contrôleuse des finances publiques	

## DÉLÉGATIONS SPECIALES

### I Service Dépenses SPL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seules,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- les accusés réception des oppositions

Mme EVAN Sylvette et Mme DALLEAU Marie, Contrôleuses des finances publiques.

EVAN Sylvette	Contrôleuse des finances publiques	
DALLEAU Marie	Contrôleuse des finances publiques	

## II Service Recettes SPL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 20 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

Mme DALLEAU Françoise, Contrôleuse principale des finances publiques et  
M. JANSSENS Alain, Contrôleur des finances publiques .

DALLEAU Françoise	Contrôleuse principale des finances publiques	
JANSSENS Alain	Contrôleur des finances publiques	

## III Service Amendes – Taxes d'urbanisme

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 15 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

Mme ROBILLARD Marie-Hélène et M. HUBERT Mathieu, Contrôleurs des  
finances publiques .

ROBILLARD Marie-Hélène	Contrôleuse des finances publiques	
HUBERT Mathieu	Contrôleur des finances publiques	

#### IV Service COMPTABILITE-ACCUEIL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes opérations et correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- les documents comptables (comptabilité Etat).
- tout octroi de délais de paiement de moins de 6 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 5 000 € en principal ;
- les mainlevées suite à paiement.

Messieurs CHEVALIER Philippe, MARSEAULT Boris, ROBERT Christian et VITRY Bernard, Mme VAQUERO Carol, Agents administratifs principaux des finances publiques, ainsi que Mme BEGUE Marie-Priscilla, agente administrative.

CHEVALIER Philippe	Agent administratif principal des finances publiques	
MARSEAULT Boris	Agent administratif principal des finances publiques	
ROBERT Christian	Agent administratif principal des finances publiques	
VITRY Bernard	Agent administratif principal des finances publiques	
VAQUERO Carol	Agente administrative principale des finances publiques	
BEGUE Marie-Priscilla	Agente administrative	

Le comptable intérimaire



Eric AH-THIANE